

Reportage

A Mexico, la dépénalisation de l'avortement fait chuter le nombre d'abandons de bébés sur la voie publique

vendredi 27 février 2009, par [STOLZ Joëlle](#) (Date de rédaction antérieure : 24 février 2009).

MEXICO CORRESPONDANTE

Moins de complications médicales et moins d'abandons de nouveau-nés : les autorités sanitaires de Mexico tirent un bilan positif de la loi qui a dépénalisé l'avortement jusqu'à douze semaines de grossesse - une expérience pionnière en Amérique latine.

La loi a été approuvée le 24 avril 2007 par l'Assemblée législative du District fédéral, gouverné depuis douze ans par la gauche, malgré l'opposition du Parti d'action nationale (droite), la formation du président Felipe Calderon. L'archevêque de Mexico, le cardinal Norberto Rivera, avait menacé d'excommunier les législateurs.

Le secrétariat à la santé de Mexico a annoncé que ses services avaient procédé à plus de 20 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) dans le cadre de la nouvelle réglementation ; 68 % des femmes qui ont eu recours à l'IVG dépénalisée avaient entre 18 et 29 ans et 56 % étaient célibataires, a révélé le responsable de la santé de la capitale, Armando Ahued.

L'information du public a permis de réduire les risques et de privilégier les méthodes médicamenteuses : 76 % des femmes qui ont avorté avaient accédé aux services de santé avant la neuvième semaine d'aménorrhée et, dans 87 % des cas, l'IVG a pu être réalisée sans qu'il soit nécessaire de procéder à un curetage, a précisé le docteur Ahued.

La loi a bénéficié aux plus démunies. On ne voit plus de patientes arriver à l'hôpital avec un utérus perforé à la suite de manœuvres abortives hasardeuses. Le seul décès enregistré, celui d'une adolescente de 15 ans qui avait dissimulé l'ancienneté de sa grossesse, est dû au fait que le médecin a omis de pratiquer l'échographie exigée par le protocole.

Celles qui sont confrontées à une grossesse non désirée peuvent appeler vingt-quatre heures sur vingt-quatre un numéro de téléphone où elles reçoivent une aide psychologique. Lors de l'entretien obligatoire avant l'IVG, les femmes sont informées des autres options possibles : garder l'enfant ou le donner à la naissance afin qu'il soit adopté. Environ la moitié d'entre elles ont renoncé à avorter.

« *Ce bilan est bien meilleur que ce que nous imaginions lors du vote de la loi* », se félicite la féministe Marta Lamas, qui l'a défendue avec succès lorsque la droite catholique s'est efforcée, en 2008, de la faire invalider par la Cour suprême. Ayant perdu cette bataille, les courants conservateurs ont tenté de modifier la circulaire administrative qui oblige les hôpitaux à donner la « pilule du lendemain » à toutes les femmes qui le demandent, en cas de viol.

TRAITE DE MINEURS

La gauche mexicaine espère que cette législation servira d'exemple en Amérique latine, où - hormis Cuba - nombre de pays limitent l'accès à l'avortement, voire le criminalisent, comme au Chili, au Salvador, au Nicaragua et en République dominicaine.

L'un des effets de la loi a été de diminuer de moitié les cas de nouveau-nés abandonnés par des mères en situation de grande fragilité : de 2,2 par mois en moyenne en 2006 et 2007, on est passé à 1,2 en août 2008. Cette baisse est d'autant plus souhaitable que les établissements chargés d'accueillir les enfants abandonnés, orphelins ou retirés à leur famille, sont très mal surveillés par les autorités de tutelle. En témoigne le scandale qui a éclaté autour des centres d'accueil Casitas del Sur (Petites maisons du Sud), à Mexico et à Monterrey (nord-est).

Un groupe d'hommes pénètre de nuit dans un centre situé près de l'autoroute Mexico-Cuernavaca. Une dizaine d'enfants ont disparu. Ils auraient été enlevés par des réseaux de traite de mineurs. Des disparitions similaires s'étaient produites, en 2005, dans un établissement de Cancun.

P.-S.

* Article paru dans le Monde, édition du 25.02.09. LE MONDE | 24.02.09 | 14h43 • Mis à jour le 24.02.09 | 14h43.